

Inscriptions 2023/2024 - 3^{ème} Cycle

INSCRIPTION EN 2^{ème} et 3^{ème} année de D.E.S. de Médecine Générale

➤ Les étudiants doivent **obligatoirement** s'inscrire par INTERNET en 2^{ème} et 3^{ème} année de D.E.S. **jusqu'à VALIDATION du Diplôme d'Etudes Spécialisées** et payer les droits d'inscription par **carte bancaire**.

<https://www.univ-lyon1.fr/formation/inscription-et-scolarité/inscriptions-et-reinscriptions-dans-les-autres-niveaux-d-etude-902873.kjsp?RH=FORMATION>

Rappel : Les étudiants inscrits en DES peuvent soutenir leur thèse dès lors que 3 semestres de stage sont validés sans régler de nouveaux droits d'inscription.

INSCRIPTION EN THESE

➤ Pour les étudiants ayant déjà **validé** leur D.E.S. et n'ayant pas encore soutenu leur thèse:

L'inscription administrative à l'Université est **OBLIGATOIRE** pour soutenir sa thèse, assumer des remplacements, accéder à la BU et aux autres services de l'UCBL 1.

(Si vous ne souhaitez pas vous inscrire en thèse, vous devez obligatoirement en informer le service de scolarité par courrier en indiquant vos coordonnées)

Attention : préalablement à votre inscription tous les étudiants devront s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) selon Procédure obligatoire d'acquittement de la CVEC :

1/ Se connecter et créer un compte sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

2/ Indiquer votre ville d'études

3/ acquitter et télécharger l'attestation <http://cvec-ctrl.etudiant.gouv.fr/>

4/ présenter et saisir en ligne le numéro CVEC transmis par le Crous lors de l'inscription en ligne

Aucune inscription ne pourra être finalisée si la démarche n'a pas été effectuée

PERIODES D'INSCRIPTIONS

- pour les inscriptions en 2^{ème} ou 3^{ème} année de D.E.S : du 04 septembre au 31 octobre 2023
- pour les inscriptions en Thèse : du 04 septembre au 31 octobre 2023

Attention : Vos certificats de scolarités sont à imprimer par vos soins et pour ce faire il vous sera **primordiale et impératif** de déposer vos attestations de responsabilité professionnelle (pour les stages) et celle de la CVEC car sans ces 2 pièces ; la fonction du logiciel ne vous permettra pas de valider et empêchera la sortie du certificat de scolarité que vous devez imprimer.

Portail unique d'inscription a été mis en place : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>

Vous devrez y effectuer toutes les démarches liées à l'inscription (inscription en ligne, paiement des droits, téléchargement des pièces justificatives, édition certificat de scolarité).

(Heures d'ouverture du service scolarité 3^{ème} cycle : du lundi au mercredi de 09 h à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 00 et vendredi matin de 09 h à 12 h 00). Pour les étudiants ESSA : afin d'identifier les étudiants fonctionnaires ou militaires lors de votre inscription sur le WEB veuillez noter pour compléter le champ « Activité professionnelle » le code K.